Image not found or type unknown

Les eboueurs ne veulent pas passer devant chez nous

Par **Guigui21**, le **18/12/2011** à **12:06**

Bonjour,

Voila, j'ai fait construire une maison dans un nouveaux lotissement, et à ma grande surprise, les éboueurs ne veulent pas passer devant chaque maisons du lotissement, mais qu'ont doit tous mettre nos poubelles à l'entré du lotissement ! (c'est un lotissement privé)
Est ce qu'il ont le droit de faire sa ?

Par avance merci

PS, Ma maison se situ à la campagne dans un petit village de 400 âmes et apparemment dans un autre lotissement fraichement fini c'est la même situation, d'après la mairie La voie qui dessert notre lotissement est privée, autre précisions, dans notre lotissement rien ne gênerai le ramassage des poubelles devant nos portes, il on même de quoi faire demi tour sans manœuvre au fond du lotissement ! Et c'est un lotissement ouvert a la voie publique sans barrières ou autre.

Par **youris**, le **18/12/2011** à **16:00**

bjr,
il faut voir avec le lotisseur les raisons de la position des éboueurs.
que dit la mairie en charge du ramassage des poubelles.
cdt

Par **Guigui21**, le **18/12/2011** à **17:29**

Merci de votre reponse,
Pour le lotissement ils n'y a aucune mesures particulières sur le ramassage des poubelles.
La mairie j'ai l'impression qu'ils sans foutent complétement du probleme et ne nous dit pas les raison du refus des éboueurs.

Par **Laure11**, le **18/12/2011** à **18:15**

[citation]*, j'ai fait construire une maison dans un nouveaux lotissement, et à ma grande surprise, les éboueurs ne veulent pas passer devant chaque maisons du lotissement, mais qu'ont doit tous mettre nos poubelles à l'entré du lotissement ! (c'est un lotissement privé)*
[/citation]

Maintenant, c'est ce qui se fait partout, j'ai pu constater que c'était la même chose en Espagne.

Des grandes poubelles sont mises à la disposition des usagers à l'entrée des lotissements, qu'ils soient privés ou non.

Ce n'est tout de même pas un drame de faire quelques mètres pour déposer ses ordures....

Par **youris**, le **18/12/2011** à **18:22**

bjr,
c'est la commune qui est en charge de ce service public même s'il est confié à une entreprise privée.
d'ailleurs c'est la mairie qui vous facture la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
cdt

Par **Guigui21**, le **18/12/2011** à **19:39**

Nous avons des poubelles individuelles équipés d'une puce qui pèse nos détritus, et a l'entre du lotissement je n'ai pas vue sur les poubelles comment s’assurer que des gens malhonnête ne mettent leur déchets dans la notre.

Et pas de chance pour moi, j'habite à l'autre bout du lotissement, donc ce n'est pas qlqs mètres, mais centaines de mètres, même si ce n'est pas un drame, sa na rien de pratique :-(

Par **Laure11**, le **19/12/2011** à **11:50**

Il faura vous faire à l'idée que maintenant, c'est comme ça et que vous n'êtes pas la seule dans ce cas là.

Par **Guigui21**, le **19/12/2011** à **18:26**

De payer une taxe d'ordure identique pour tous le monde avec un service moindre, je trouve

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

sa exagéré et pas normale.
Bientôt je vais devoir amener les ordure a la déchetterie moi même !
C'est comme si le boulanger ne fessai plus cuire son pain et que se serai a la charge du client.

Par **Laure11**, le **19/12/2011** à **18:54**

Que d'histoires !!!

Dites vous bien que c'est comme ça, que vous l'acceptiez ou non et c'est pareil pour tout le monde !

Par **janus2fr**, le **20/12/2011** à **09:41**

Bonjour,
C'est comme ça chez moi, un lotissement de 850 pavillons regroupés en différents squares. Il y a un emplacement paysagé par square où nous déposons le soir (après 18h00) les poubelles (conteneurs à roulettes) pour la collecte du lendemain matin.
Certes, c'est peut-être un petit travail à faire, mais en échange, ça évite d'être réveillé à 6h00 du matin par le camion de collecte, sauf pour les malheureux qui habitent à proximité du lieu de dépose des poubelles...
Dans le même genre, nous n'avons pas de boite à lettre sur nos maisons, elles sont regroupées au même endroit que la collecte des poubelles.
C'est une question d'habitude...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés